



000711 du 18 septembre 2022

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES « TRAVAUX DE FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE A LA MOSQUEE ANCIENNE DE TSINGONI ».

**Date de la convocation :**  
Le vendredi 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 18 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations de la Commune de Tsingoni, après convocation, du 09 Septembre 2022, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur M. MOHAMED Bacar, Maire.

**Date d'affichage :**

09/09/2022

**Nombres de conseillers :**

**En exercice : 33**

**Présents : 21**

**Représentés : 2**

**Absents : 10**

**Voitants : 23**

**Étaient présents :** M. MOHAMED Bacar, M. Ali ABDOU, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, M. HAMADA Issilamou, Mme Inchaty BACAR, M. Ahmed RAMA, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Salimou ALI MINIHADJI, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, Mme Moina Maoulida MOHAMED, M. Issoufi BACAR, Mme Nafouanti MOHAMED, M. Housseni ANDJILAN, Mme Siti Nourou MOHAMED, M. Hilali MBAE, M. Fayçois ZOUBERT, Mme Popina DIGO, Mme SALIM Zaihati, Mme HOUDJATI Hairati, M. MIKIDADI Madihali, Mme Hairati HASSANI BENALI,

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Compte rendu  
exécutoire après dépôt  
en préfecture de  
Mayotte**

**Étaient représentés :** M. Ibrahim BOINAHERY donne pouvoir à M. Fayçois ZOUBERT, Mme Nassuha ABDOU COLO donne pouvoir à M. Mohamed-El-Amine HAIDAR

**Étaient absents :** M. Ahmed ADAM, M. AHAMADI Yssoumail, ALI TAMOU Fatima, Mme Nadia IDJABOU, Mme Zaounaki BOURA, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Nadia MOISSULI, Mme Fatima ALI, Mme Siti MLOI, Mme SEHA Sifati

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, M. Salimou ALI MINIHADJI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil municipal n°000465 du 05/07/2020 relative à l'élection de Monsieur MOHAMED Bacar en qualité de maire de la commune de Tsingoni.

Vu la délibération du conseil municipal n°000466 du 13 juillet 2020 relatives aux délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la décision modificative n°1/2022 du budget primitif 2022 du 11 juillet 2022

Vu Arrêté n°2022-DAC-0164 portant prescription d'une fouille archéologique préventive sur la Commune de Tsingoni

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du lundi 05 septembre 2022 sur les « travaux de fouilles d'archéologie préventive à la mosquée ancienne de Tsingoni ».

Considérant que par courrier DAC/2022/22 le Directeur des affaires culturelles de l'Etat s'est engagé sur la prise en charge, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle du ministère de la culture, du financement de la fouille préventive dans son intégralité. Qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, la commission a retenu l'offre de Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) pour :

- Montant HT : 357.903,74 Euros
- TVA (taux de 0.0 %) : 0 Euros
- Montant TTC : 357.903,74 Euros.

Soit en toutes lettres : trois cent cinquante-sept mille neuf cent trois et soixante-quatorze centimes euros

De ces faits M. le maire propose au conseil municipal de demander au ministère de la culture un financement de 357 903,74 (trois cent cinquante-sept mille neuf cent trois et soixante-quatorze centimes euros).

**Le conseil municipal**, oui à l'exposé du Maire, décide à l'unanimité de demander au ministère de la culture un financement de 357 903,74 (trois cent cinquante-sept mille neuf cent trois et soixante-quatorze centimes euros) pour les travaux de fouilles d'archéologie préventive à la mosquée ancienne de la Commune de Tsingoni.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 19/09/2022

Le Maire de Tsingoni

MOHAMED Bacar

